



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2020

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoit que dans les EPCI comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sont

- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- D'informer sur la situation financière

Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

Le débat ne peut être organisé au cours de la même séance que le budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération distincte.

* * * * *

I. ELEMENTS DE CONTEXTE : LA LOI DE FINANCES POUR 2020

➤ Réforme fiscale

En 2020, 80% des foyers fiscaux ne paieront plus de Taxe d'Habitation, sur leurs résidences principales.

Pour supprimer la Taxe d'Habitation pour les 20% des ménages restants d'ici 2023, l'exonération sera progressive :

- ✓ 2018 à 2020 : dégrèvement progressif pour 80% des ménages (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020)
- ✓ 2021 à 2022 : exonération progressive pour les ménages restants (30% en 2021, 65% en 2022)
- ✓ A compter de 2023 : suppression de la TH

Pour compenser la suppression du produit de Taxe d'Habitation, les EPCI percevront une fraction de TVA. La perte de produit fiscal est calculée ainsi : bases TH 2020 X taux TH 2017

Cette fraction est ensuite appliquée chaque année au montant de la TVA nationale de l'année précédente.

➤ Revalorisation des valeurs locatives

En 2020, les bases TH sont revalorisées de 0,9% en 2020.

Pour le foncier, +1.2% (taux de variation, entre novembre n-2 et novembre n-1, de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

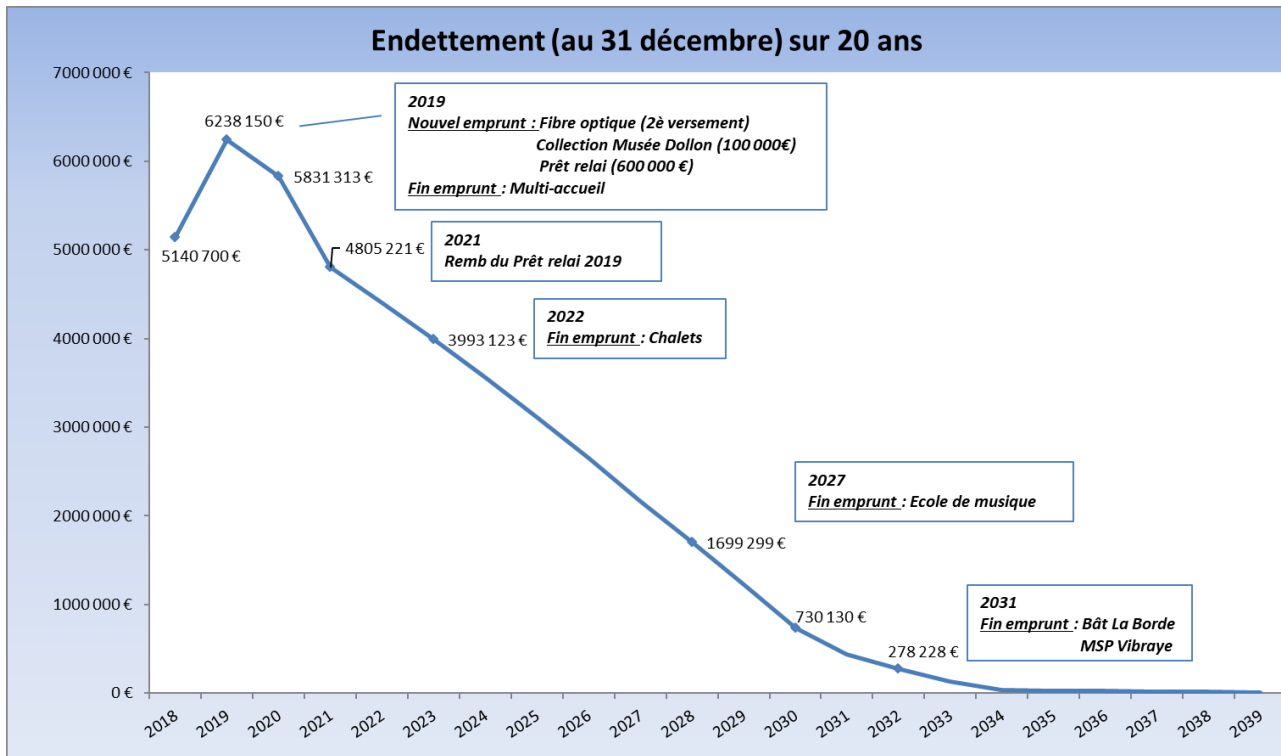
➤ Les dotations de l'Etat

La suppression de la TH impactera plusieurs indicateurs financiers intervenant dans la répartition de dotations et de dispositifs de péréquation (le potentiel fiscal et financier, le pression fiscale, CIF). Ces critères peuvent jouer un rôle d'éligibilité et/ou de calcul, pour la Dotation d'intercommunalité, FDPTP, FPIC.

II. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

2.1 L'ETAT DE LA DETTE

➤ Evolution de l'encours

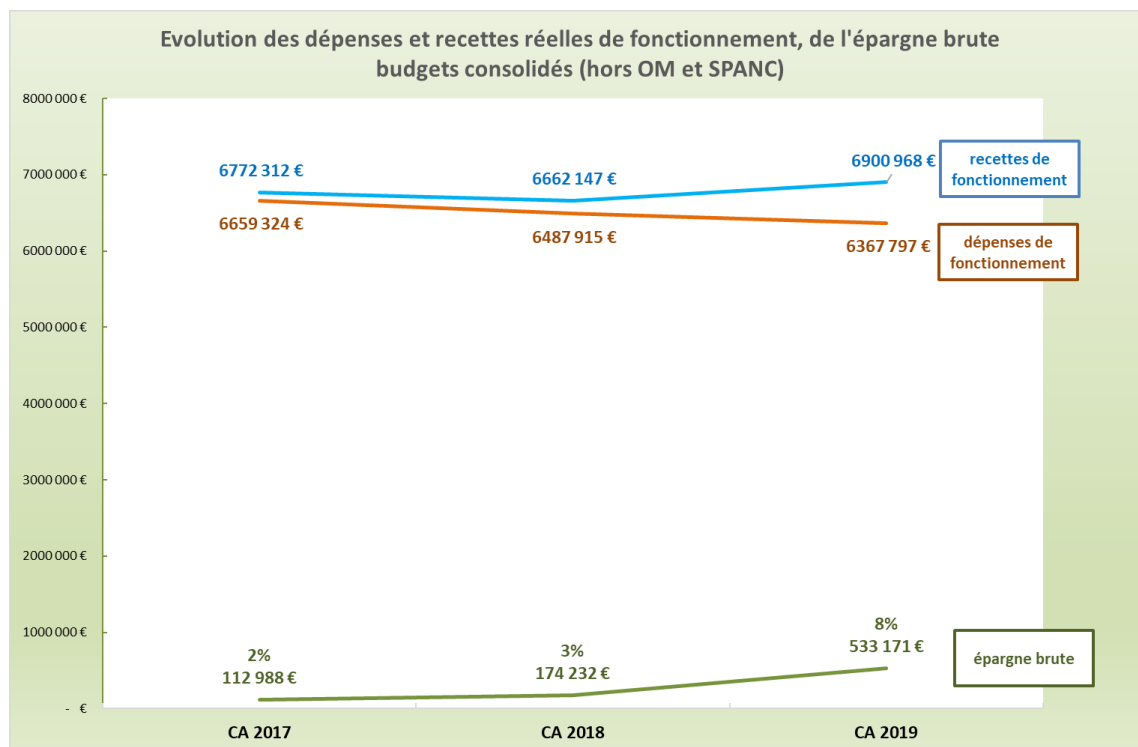


➤ Structure de la dette

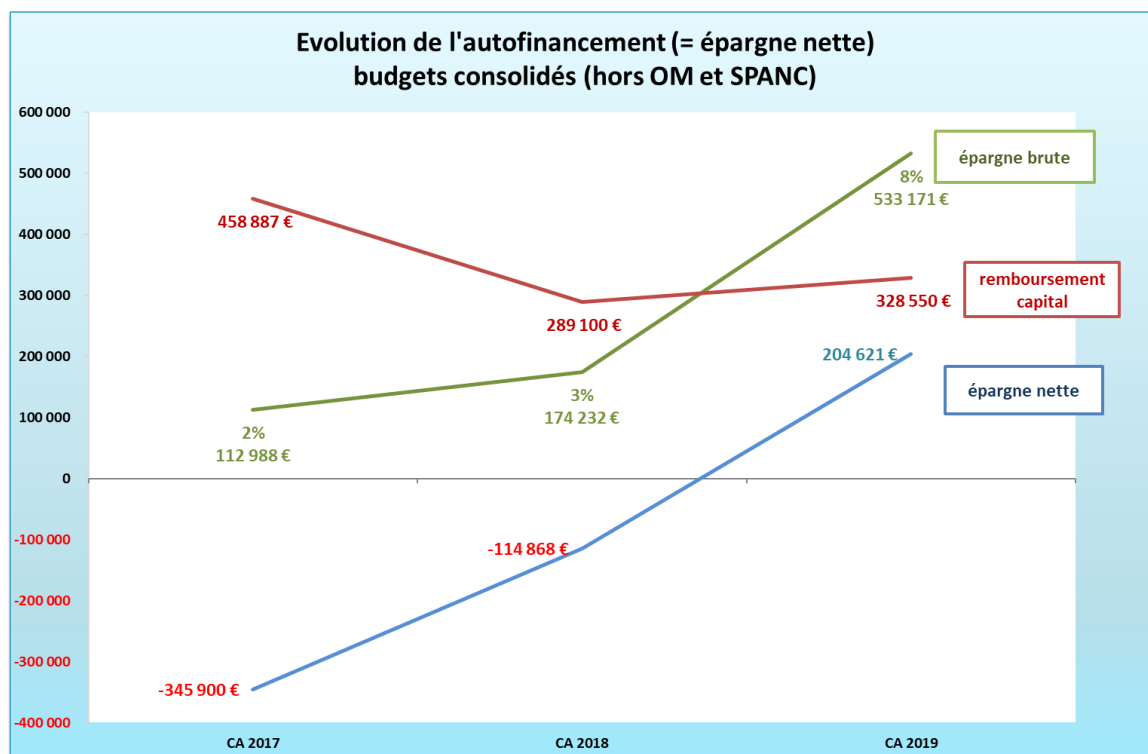
Objet	Organisme	Montant initial emprunté	Année du contrat	Durée (ans)	Année de fin	Taux	Capital restant du au 01/01/2020
CCPC - logements sociaux Montaillé	Caisse des dépôts et consignations	148 484 €	2005	35	2040	révisable Livret A	106 763,76 €
CCPC - école de musique	Caisse des dépôts et consignations	600 000 €	2011	15	2027	fixe 4,51%	368 603,61 €
CCPC - logements sociaux Marolles	Société générale	240 000 €	2012	20	2032	révisable Livret A	171 726,41 €
CCPC - maison de santé St Calais Bessé	Crédit Mutuel	500 000 €	2013	20	2034	fixe 4,04%	394 669,46 €
CCPC - maison de santé St Calais Bessé	MSA Sarthe Mayenne Orne	50 000 €	2014	10	2025	fixe 1,75%	31034,29
CCVB - chalets	Caisse d'Epargne	640 000 €	2007	15	2022	fixe 3,90%	121 268,39 €
CCVB - maison de santé Vibraye	Crédit Agricole	450 000 €	2016	15	2031	fixe 1,75%	355 286,82 €
Bâtiment industriel La Borde	caisse française de financement local	2 788 370,47 €	2018	21	2031	fixe 5,45%	2 534 012,96 €
Fibre optique	Crédit Agricole	1 487 500,00 €	2018	15	2033	fixe 1,17%	1 464 784,06 €
Collection du Musée de Dollon	M Philippe CORBIN	100 000,00 €	2019	10	2029	fixe 0,00%	90 000,00 €
Prêt relais 2019	Crédit Mutuel	600 000,00 €	2019	2	2021	fixe 0,39%	600 000,00 €

2.2 STRUCTURE ET EVOLUTION RETROSPECTIVE

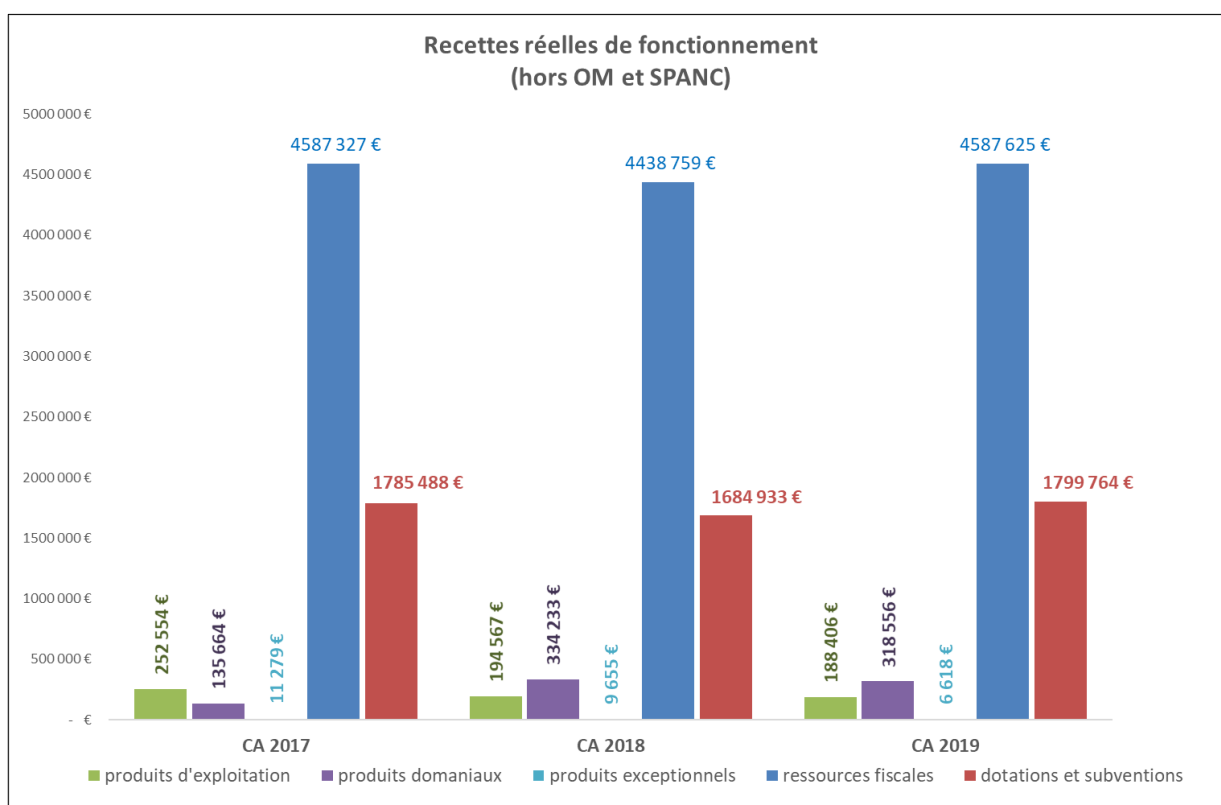
➤ L'épargne brute



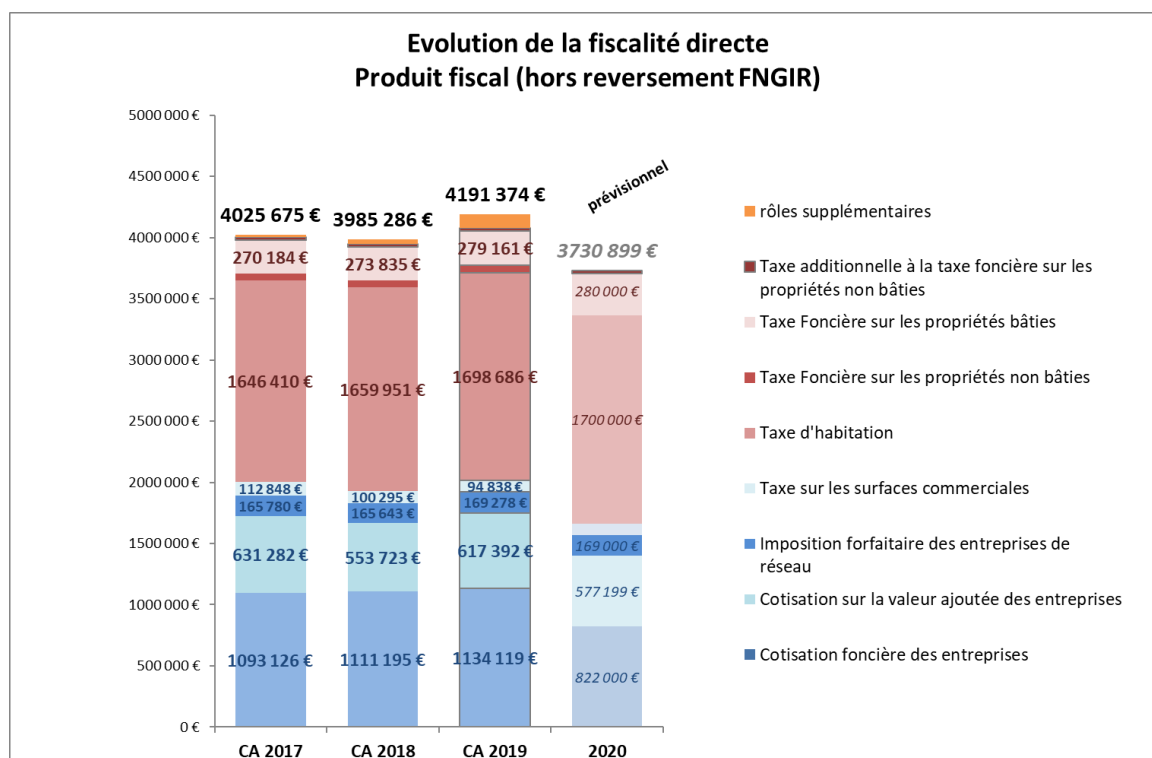
➤ L'épargne nette



2.2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

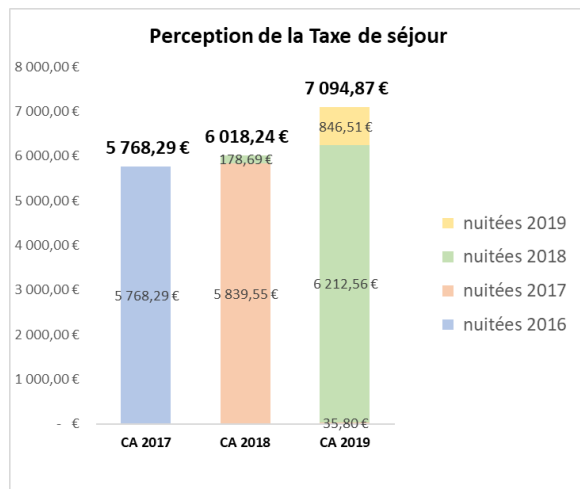


- **PRODUITS D'EXPLOITATION** : Consultation Centre de santé, réservations chalets et camping, facturations familles multi-accueil...
- **PRODUITS DOMANIAUX** (revenus des immeubles) : Loyers des maisons de santé, bâtiments industriels, logements sociaux
- **PRODUITS EXCEPTIONNELS**
- **RESSOURCES FISCALES** :
 - ✓ Fiscalité directe



- ✓ Produits de fiscalité reversée en 2019 = 389 157 €
- Attributions de compensations versées par les communes membres = 248 912 €
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) = 139 950 €
- Reversement paris hippiques = 295€

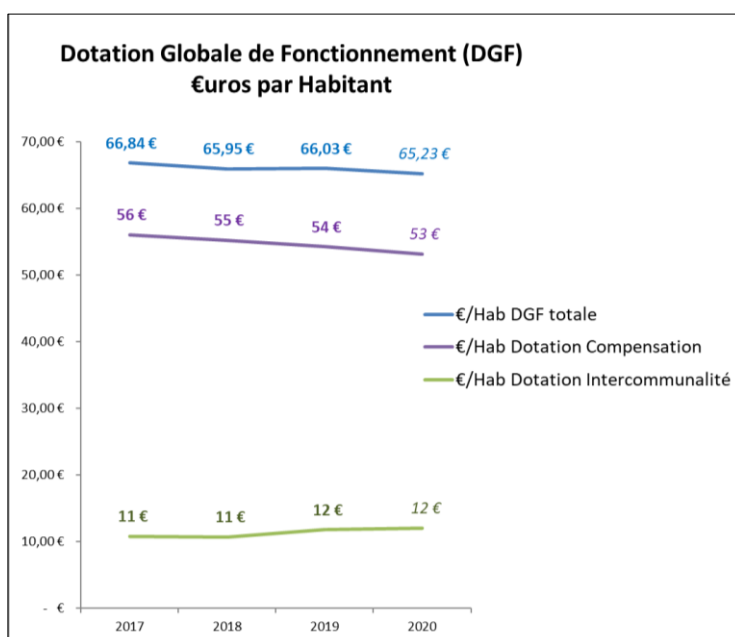
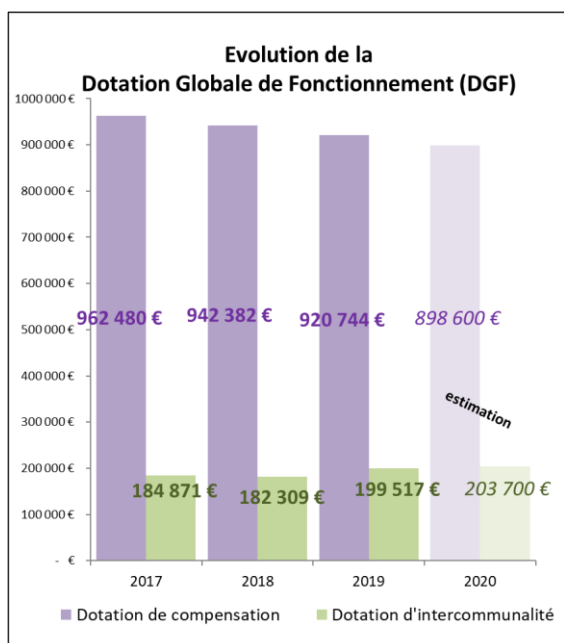
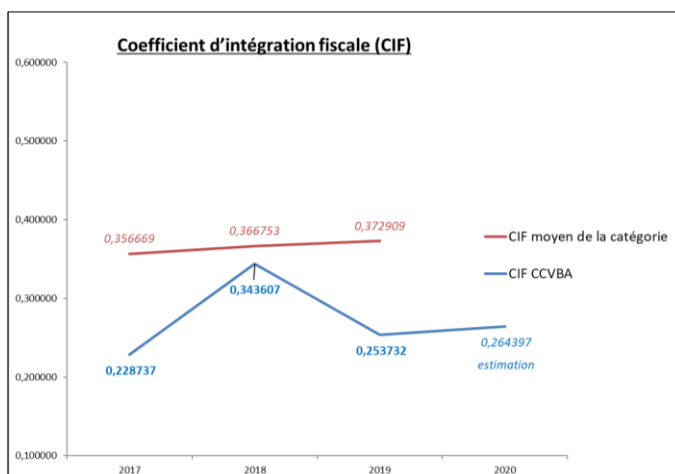
✓ Taxe de séjour



➤ DOTATIONS ET SUBVENTIONS :

✓ Dotation Globale de Fonctionnement (dotations d'intercommunalité et de compensation) :

Coefficient d'intégration fiscale – CIF (Rappel) :
 Le CIF permet de mesurer le poids de la fiscalité du groupement par rapport à la fiscalité levée sur l'ensemble de son périmètre. Il révèle l'importance des charges transférées à la communauté et donc celle du montant de fiscalité nécessaire à leur financement.



✓ **Subventions de fonctionnement perçues :**

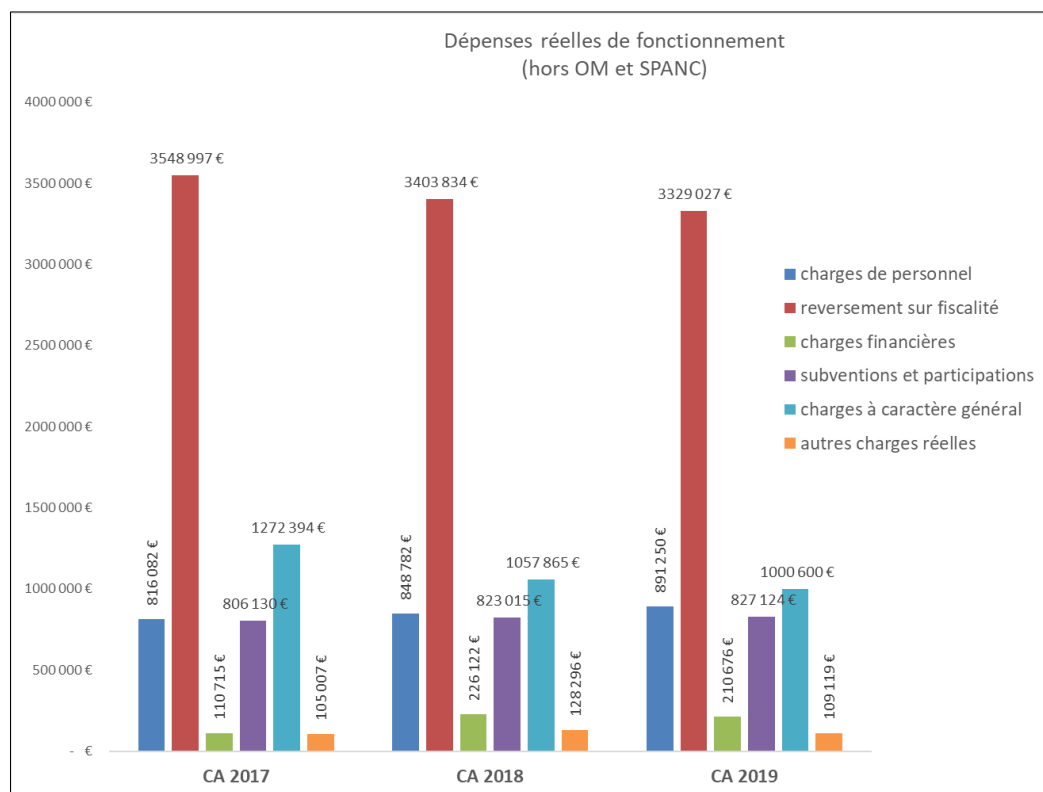
En 2019 = 340 209€

Petite enfance (CEJ et PSU) = 174 100€

Voirie (ADVC) = 107 300 €

Subventions suite recrutement chargés de mission (économie et santé) = 47 700€

2.2.2 **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



➤ **Charges de personnel**

Rémunérations du personnel diminuées des remboursements sur rémunération (remboursement assurance...)

➤ **Fiscalité reversée**

- Attributions de compensations versées aux communes membres 2019 = 3 031 083 €
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (suite à la réforme de 2010) = 269 527 €

➤ **Charges financières**

En 2018 : nouvel emprunt suite au transfert des ZA communales. Le cout de cet emprunt a été répercuté dans l'attribution de compensation de la commune.

➤ **Subventions et participations :**

- ✓ Participations versées aux syndicats (hors SMIRGEOMES, car financé par redevance) 2019 = 332 612 €
En 2019 : SCOT (15 605€)
- ✓ Subventions aux associations 2019 = 196 493 €, soit -10 200€ (-5%) par rapport à 2018
- ✓ Contributions au SDIS 2019 = 298 019 €

➤ **Charges à caractère général**

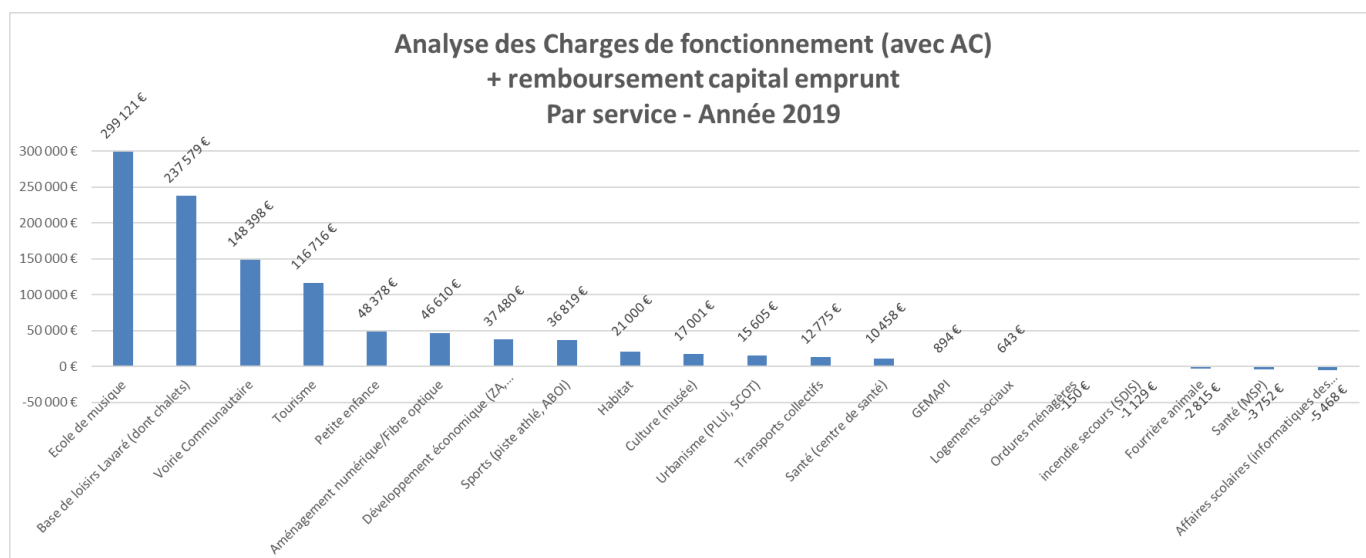
Baisse entre 2018 et 2019 :

- ✓ Modification des montants de remboursement aux communes pour l'entretien des voiries communautaires, suite aux ajustements de linéaires de voies (- 42 200 €), répercuté sur l'attribution de compensation des communes
- ✓ Suppression du fleurissement aux communes (10 200 €)
- ✓ Etude pré-opérationnelle OPAH (21 000 €), opération subventionnée

➤ **Autres charges réelles**

- ✓ Indemnités des élus
 - ✓ Créances admises en non-valeur (hors ordures ménagères car financées par la redevance)
- Baisse entre 2018 et 2019 de 21 900 €

2.2.3 Analyse par service communautaire



2.3 LES RESSOURCES HUMAINES

Les données relatives aux ressources humaines fournies dans le DOB 2020 ci-dessous, sont issues des logiciels comptabilité et paie au 31 décembre 2019.

Les informations relatives à l'évolution des effectifs de la structure ne peuvent être appréciées que comme des prévisions qui devront être discutées au cours de l'exercice 2020.

CE QUI CHANGE EN 2020 :

- PPCR : application du transfert primes-points à l'ensemble des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2020 :
 - ✓ Cela consiste à diminuer le montant des primes versées aux agents en contrepartie d'une augmentation de leur traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires.
 - ✓ Cette mesure vise à augmenter la part du traitement indiciaire dans la rémunération afin de :
 - . Réduire la disparité des taux de primes et en conséquence des niveaux de rémunération entre les corps ou cadres d'emplois ;
 - . D'augmenter la base de cotisation au régime de retraite de base des fonctionnaires et en conséquence, du niveau de pension.
 - ✓ Cette mise en œuvre, prévu dans le cadre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) », est effective depuis le 1^{er} janvier 2016 et s'étale par étape jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Il s'applique aux fonctionnaires des 3 fonctions publiques, en position d'activité ou en détachement, y compris les agents contractuels rémunérés par un indice en lien avec un grade.
 - ✓ Pour l'année 2020, sont concernés au titre de la CDC : les grades d'ingénieurs en catégorie A ainsi que les agents de catégorie C (selon leurs échelons). Aucun grade relevant de la catégorie B n'est concerné par la revalorisation.

PRÉVISIONS D'ÉVOLUTIONS EN 2020 :

Les charges de personnel en 2020 intégreront :

- La période de préparation au reclassement d'un agent revenant d'un congé longue maladie et qui doit être reclassé car reconnu inapte à ses fonctions mais pas à toutes fonctions (durée maximale d'une année devant débuter mi-février 2020). Cette situation entraîne pour la collectivité le maintien de salaire pendant la durée de la PPR ;
- Le remplacement de l'agent placé en reclassement ;
- Le remplacement d'un agent placé en congé maladie (ou maladie pro) ;
- Les éventuels avancements de grades de 4 agents et les avancements d'échelons de 9 agents ;
- Le départ fin juin 2020 d'un agent ouvrant ses droits à la retraite et son remplacement par un agent qui sera rémunéré sur le grade en adéquation avec les missions confiées ;
- Le renouvellement de deux CDD qui se terminent en cours d'année ;
- Le recrutement d'un agent chargé de mission pour 3 ans dans le cadre du Contrat Local de Santé ;
- Un départ d'un agent administratif par voie de mutation et son remplacement par un agent titulaire également recruté par voie de mutation ;
- Le recrutement de 4 voir 5 saisonniers pour la base de loisirs de Lavaré ;
- Le recrutement d'un stagiaire pour le multi-accueil de Vibraye de janvier à mars et l'éventuel accueil d'un autre stagiaire en cours d'année.

2.3.1 Structure des effectifs

Les effectifs évoqués ci-après, comprennent l'ensemble de la structure, c'est-à-dire tous les services proposés à la population : Siège de l'EPCI (services administratif et technique) et services annexes (Multi-Accueil, RAM, Base de Loisirs et Hébergements de Loisirs).

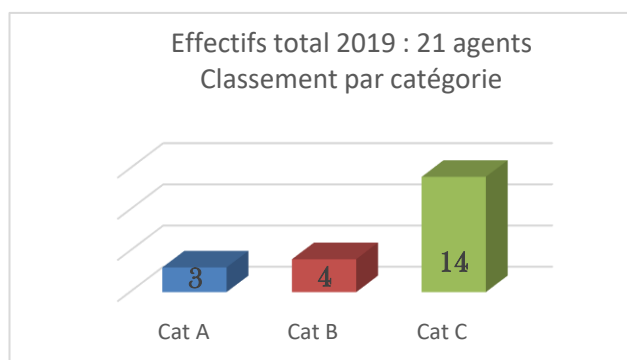
Nous pouvons mesurer les effectifs de 2019 de la manière suivante :

➤ En nombre selon le statut des agents :

	2019	%	Prévision d'évolution des effectifs en 2020	
Fonctionnaires titulaires	19	90.48	-1 départ en retraite -1 départ par mutation	+1 recrutement +1 recrutement par mutation
Agents non titulaires permanents	1	4.76		
Agents non titulaires non permanents	1	4.76		+ 1 recrutement chargé de mission sur 3 ans (Contrat Local de Santé)
Total effectif tout statuts confondus	21	100.00	2020 : total effectif inchangé	

La moyenne d'âge est de 44 ans.

➤ En nombre selon la catégorie :



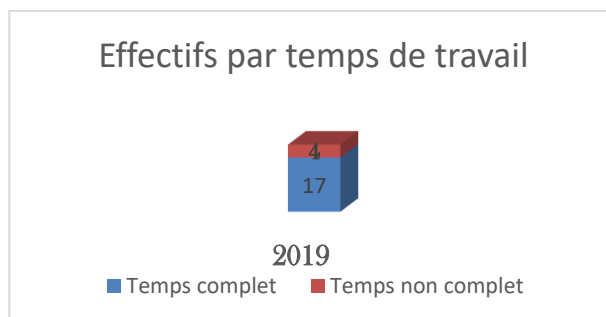
Les effectifs présentés correspondent à des emplois permanents et un emploi non permanent occupés par des agents titulaires et contractuels (sous contrat de droit public).

A ces effectifs s'ajoutent :

- ✓ Le médecin et les saisonniers,
- ✓ Les besoins occasionnels (ex : remplacement des agents en congés maladie).

Les effectifs 2019 sont inchangés par rapport à ceux de 2018, seul un agent de catégorie B a évolué vers la catégorie A.

➤ En nombre selon le temps de travail :



Les effectifs actuels sont composés de :

Filières professionnelles	Titulaires	Non titulaires	Total
Administrative	8	1	9
Animation	1		1
Sociale	2	1	3
Technique	8		8
TOTAL	19	2	21

Pour 2020, les prévisions projetées tiennent compte des besoins de recrutements détaillés en début de chapitre et il est précisé qu'un départ en retraite est prévu au 1^{er} juillet 2020 (date ferme, l'agent n'ayant pas ouvert ses droits à la retraite en 2019).

2.3.2 Charges de personnel

Au titre de l'année 2019, le chapitre 012 relatif aux dépenses liées aux personnels s'élèvent à :

- Les dépenses de personnel enregistrées au CA 2019 tous statuts confondus :

	2019
Dépenses de personnel	923 649,36

Ces dépenses comprennent :

- ✓ Les rémunérations des agents (y compris les agents venus en besoin occasionnels, etc...),
- ✓ Les médecins (48 377.35 €),
- ✓ Les cotisations patronales,
- ✓ Le versement aux œuvres sociales (CNAS),
- ✓ La médecine du travail,
- ✓ La cotisation à l'assurance du personnel pour les risques statutaires.

- Prévisions 2020 :

	2019	Prévision 2020	% diminution
Dépenses de personnel titulaires	720 618.11	710 000	1.47

Le pourcentage de diminution indiqué dans le tableau ci-dessus intègre :

- ✓ L'ensemble des évolutions de carrières des agents titulaires (avancement de grade, d'échelon, qui seront vus lors de la commission RH en février), reprise à temps complet pour agent absent l'an passé (en position de reclassement) mais également les mouvements de personnels et le départ en retraite d'un agent au 1^{er} juillet, remplacé par un agent non titulaire.

	2019	Prévision 2020	%
Dépenses de personnel contractuels sur emploi permanent et non permanent	91 062.51	138 000	51.54

Le pourcentage d'augmentation indiqué dans le tableau ci-dessus intègre :

- ✓ L'agent non titulaire sous contrat de droit public sur emploi permanent (auxiliaire de puériculture à temps non complet).
 - Renouvellement de contrat avec valorisation et augmentation des heures due à la mise en place du LAEP et de la création de places supplémentaires au multi accueil.
- ✓ L'agent non titulaire sous contrat de droit public sur emploi non permanent (chargée de mission économique).
 - Renouvellement de contrat avec renégociation probable.
- ✓ L'agent titulaire en position de détachement sur un emploi non permanent (chargée de mission Contrat Local de Santé).
 - Création de poste sur 11 mois en 2020.
- ✓ L'agent non titulaire recruté sur emploi permanent au RAMPE (Agent recruté sur 8 mois en 2020) – *A ce jour, recrutement en cours.*
 - Remplacement d'un agent parti en retraite.

A ces prévisions, s'ajoute les divers recrutements nécessaires à la gestion, au fonctionnement et à l'absorption des compétences transférées à la collectivité soit :

	Prévision 2020
Médecins pour centre de santé de Saint-Calais	50 900
Agents non titulaires en remplacement des agents placés soit en reclassement, soit en congé maladie	27 800
Recrutement de 4 voir 5 saisonniers pour la base de loisirs	16 600
Eventuel stagiaire au multi-accueil	6 700
TOTAL	102 000

A inclure dans le budget 2020, la cotisation assurance, le CNAS, les formations, la médecine du travail (environ 32 000 €).

Cela signifie que la prévision 2020 inscrite au budget primitif est basée sur l'hypothèse la plus large possible des coûts de personnels, soit :

$$710\ 000 + 138\ 000 + 102\ 000 + 32\ 000 = \mathbf{982\ 000\ \text{€uros}}$$

Ces chiffres ne comprennent pas le remboursement de frais de personnel engendré suite à congés maladie, une estimation étant possible mais non réaliste car il est difficile d'anticiper ce type d'absence.

Il n'intègre pas non plus, l'aide financière perçue pour notre chargée de mission économie et notre animatrice territoriale de santé.

➤ Indemnités des élus :

En prévision de 2020, les indemnités des élus inscrites au chapitre 65 seront de 91 800 €.

Ce chiffre est à titre indicatif, sur la base de celles connues à ce jour ; le changement de gouvernance pourrait impacter celle-ci.

2.3.3 Temps de travail et heures supplémentaires

- Nombre d'heures travaillées en 2019 : 30 459 : c'est le nombre d'heures travaillées en 2019 pour l'ensemble des 21 agents.

(Il n'est pas utile de calculer une moyenne d'heures par agents car il faut prendre en considération les agents en temps complet et non complet, ceux qui sont passés à temps non complet en cours d'année, etc...)

Ce nombre d'heures concernent uniquement les agents occupant des emplois permanents et non permanents.

Il ne prend pas en compte les agents contractuels recrutés pour remplacer un agent momentanément indisponible (remplacement de maladie, maternité, de congés annuels...) ni les médecins salariés qui sont rémunérés à la vacation.

Les heures supplémentaires rémunérées pour l'année 2019 se sont élevées à 208 heures. (Passage de 25 à 35 heures pour un agent de service).

- Absences pour raison de maladie en 2019

Le nombre de jours d'absence pour raison de maladie s'élève à 447 jours pour l'ensemble des 21 agents (1 agent en congé longue maladie absent toute l'année).

Si l'on ne tient pas compte du congé longue maladie subit par notre collègue, nous pouvons considérer un nombre de jours d'absence de 82 jours pour 20 agents soit une moyenne de 4.10 jours.

2.3.4 Avantages en nature

➤ Avantages en nature

L'avantage en nature peut être défini comme la fourniture ou la mise à disposition par l'employeur d'un bien ou d'un service permettant à l'agent de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter. (Ex : prise de repas gratuit, attribution d'un logement de fonction, mise à disposition d'un véhicule de fonction, dotation d'un téléphone ou d'un ordinateur, etc...).

Au sein de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, les agents qui ont besoin d'un téléphone dans le cadre de leurs missions sont dotés d'un portable qui est strictement réservés aux besoins du service et ne génèrent en aucun un avantage en nature.

Il en est de même pour les véhicules de la communauté qui sont à disposition des agents pour exercer les déplacements professionnels, par conséquent, les véhicules restent sur site en dehors des horaires de travail.

La collectivité ne possède aucun logement de fonction.

L'unique avantage en nature offert aux agents qui le souhaitent est de bénéficier de la participation employeur à la protection prévoyance sous réserve d'avoir souscrit un contrat auprès du prestataire MNT.

Le montant alloué par la collectivité varie en fonction de l'Indice Brut de rémunération :

Participation mensuelle pour un temps de travail à temps complet, d'un montant brut :

- Indice Brut 297 à Indice Brut 330	5.00 €
- Indice Brut 331 à Indice Brut 397	5.50 €
- Indice Brut 398 à Indice Brut 450	5.80 €
- Indice Brut 451 à Indice Brut 500	6.40 €
- Indice Brut 501 à Indice Brut 550	7.00 €
- Indice Brut 551 à Indice Brut 600	7.60 €
- Indice Brut 601 à Indice Brut 650	8.20 €
- Indice Brut 651 à Indice Brut 700	8.80 €
- Indice Brut 701 à Indice Brut 750	9.40 €
- Au-delà de l'indice 751	10.00 €

En 2019, 16 agents en ont bénéficié pour un coût global de 1 182.92 €.

3.1 LA MOBILITE SUR NOTRE TERRITOIRE

Ce projet sera initié dans le cadre du projet de territoire, des ateliers de réflexion dans le cadre du Comité Urgence Territoire (CUT), aux pratiques communales pouvant être dupliquées à l'ensemble du territoire et à l'appel à projet à la mobilité auquel la CCVBA a répondu.

L'objectif est de développer localement une culture de l'écomobilité à destination de tous les habitants du territoire et de proposer de nouvelles solutions de mobilité pour les personnes qui n'ont pas accès à la voiture (jeunes, inactifs, personnes âgées).

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite développer sa stratégie locale de mobilité en privilégiant deux grandes cibles d'usagers ; **les seniors et plus généralement les personnes non motorisées pouvant cumuler une situation de précarité économique et sociale.**

➤ **Le Transport à la Demande :**

- ✓ Un **service de dessertes des marchés sédentaires** du territoire selon un principe du plus proche et des horaires adaptés aux usagers. En effet, des boucles de ramassage des usagers pourraient être organisées afin de conduire les usagers vers Saint-Calais (jeudi matin), Vibraye (vendredi matin) et Bessé-sur-Braye (samedi matin). Ce service hebdomadaire devra s'inscrire dans la durée et vise également à renforcer les polarités commerciales et de services.
- ✓ Un **service de Transports** pour favoriser l'accès aux services (administratifs, soins, culturels, restos du Cœur etc.). La modalité de porte à porte ou de points de ralliement reste à évaluer en fonction du profil des usagers inscrits aux services car, si le second est moins onéreux à la mise en place, il exclut néanmoins les personnes les plus isolées géographiquement.

➤ **Rezo Pouce**

Une offre de services proposée par la **SCIC REZO POUCE, à savoir l'organisation et la sécurisation de la pratique de l'autostop**. C'est le principe de plateforme du type Blablacar mais à destination de trajets de proximité.

➤ **Mouv'n Go**

La communauté de communes travaille en étroite **collaboration avec les différents services de l'Etat et de la Région dans le cadre du Comité Urgence Territoire** où différentes pistes ont d'ores et déjà été identifiées. Des préconisations ont été faites avec financements possibles. Parmi les pistes retenues, VBA est particulièrement sensible à l'émergence d'autopartage de véhicules électriques (exemple de Mouv'nGo). C'est un service de mobilité qui propose des véhicules électriques en autopartage tous les jours de 6h30 à 00h30. Accessibles depuis des stations aménagées dans plusieurs communes du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe. Les voitures Mouv'nGo sont **mises à disposition pour une utilisation quotidienne** et à tarif très avantageux.

Financement par le Comité Urgence Territoire (CUT) = 80%

3.2 SERVICE A LA POPULATION : CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES ET TIERS LIEUX NUMERIQUE

Dans le cadre de la réflexion partenariale avec la Région, les services de l'Etat et du Département, un tiers lieu numérique et ses antennes devraient s'ouvrir pour répondre aux besoins des actifs avec un espace de coworking, des salles de réunion pour les chefs d'entreprises ou des salariés (salle de formations). Cet équipement privilégiera également la proximité d'un public moins initié à la pratique de l'outil informatique, en attente d'accompagnement suite à la généralisation des déclarations en ligne demandés par les différents services de l'Etat (CAF, pôle emploi, Impôts etc...)

Proposition de crédits 2020 (prévisionnel) :

Acquisition du bâtiment, Maitrise d'œuvre, Travaux, Equipement mobilier et informatique
Subventions attendues dans le cadre du CUT (80%)

3.3 MARKETING TERRITORIAL

Ce travail est réalisé en lien avec Terres d'avance, dans l'objectif de redonner du rayonnement au territoire par une nouvelle communication :

- En direction des habitants du territoire, en suscitant leur curiosité pour découvrir les atouts du territoire pour parfaire leur connaissance et leur redonner confiance dans le territoire.
Réalisation d'une vidéo présentant les « niches » dans les différents domaines nécessaires à l'épanouissement de la vie quotidienne diffusée très largement aux habitants du territoire.
- En direction des personnes extérieures au territoire
L'image du territoire réfléchi par les personnes extérieures du territoire est très souvent banale voire négative.
Il n'est pas rare voire fréquent, d'entendre à la suite de la visite d'un site touristique du territoire ou de la traversée d'une commune, les habitants du territoire ou extérieur à celui-ci, manifester leur étonnement et d'ajouter ce n'est pas l'image que je m'en faisais...

Proposition de crédits 2020 (prévisionnel) :

De 30 à 40 000€

3.4 ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Réalisation d'actions en faveur du slow tourisme :

- Charte identique des campings et base de loisirs
- Requalification des chemins de randonnée, par le recrutement d'un stagiaire pour le travail d'évaluation
- Carte unitaire sur l'ensemble du territoire

3.5 LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le territoire de la CCVBA est concerné par deux bassins versants (l'Huisne, la Braye) et deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Pour exercer cette compétence :

✓ **Pour le bassin versant de l'Huisne**

En septembre 2018, pour les communes de Lavaré, Dollon et Semur en Vallon, la CCVBA a adhéré au **Syndicat du Bassin de la Sarthe** (au niveau supra). La clé de répartition pour la CCVBA représente 0,70% (dépenses estimées pour 2020 à 300 €).

En 2020 (au niveau opérationnel), la CCVBA va adhérer au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, issue de la fusion du Syndicat Mixte du Dué et du Narais et des syndicats mixtes des communes riveraines ; la VBA y adhère au titre de la commune de Lavaré.

Pour les communes de Dollon et Semur en Vallon, l'extension du périmètre du syndicat mixte du bassin versant de l'Huisne Sarthe s'effectuera au cours du premier semestre 2020.

Participation prévisionnelle : 4,50 à 5 € par habitant des communes concernées soit pour 2020, environ 10 000 €. Y sera ajouté la participation pour la lutte contre les nuisibles.

✓ **Pour le bassin versant de la Braye, Loir, Escotais, Veuve**

En 2019, la CCVBA participe au groupement de commande dont la coordination est assurée par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Recrutement d'un technicien de rivière mutualisé et d'un bureau d'étude pour le diagnostic du réseau hydrographique détérioré

Participation 2020 : 18 000€

✓ **Lutte contre les nuisibles**

pour les 16 communes

3.6 LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Signé de novembre 2019, le nouveau Contrat Territoire Innovant a formalisé les engagements de la communauté de communes et du Département pour le financement de la desserte intégrale du territoire en fibre optique.

Entre 2018 et 2020, la communauté de communes aura participé à hauteur de 1 612 000€.

Proposition de crédits 2020 (prévisionnel) :

- ✓ Dépenses = 56 000 €

3.7 OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - ETUDE PRE- OPERATIONNELLE

En 2019, la communauté de communes a engagé une étude pré-opérationnelle pour une OPAH, avec pour objectifs :

- La définition du ou des périmètres opérationnels pour la mission d'animation-suivi ;
- La définition des cibles prioritaires, des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'amélioration des logements correspondants, avec une déclinaison pour chacune des thématiques retenues des difficultés probables et conditions de réussite d'intervention.

Proposition de crédits 2020 (prévisionnel) :

Marché de service (Citémétrie) : 26 900 € HT, soit 32 280 € TTC

Solde de l'étude sur 2020 = 11 280 € TTC

Subventions notifiées à percevoir :

- ✓ Etat (ANAH) 50% de l'étude HT = 13 450 €
- ✓ Département 20% de l'étude = 5 380 €

Phase suivi Animation :

Courant 2020, une consultation sera lancée pour recruter un cabinet qui effectuera le suivi animation pour 3 ou 5 ans.

Cout prévisionnel : environ 50 000 € par an

Subventions attendues :

- ✓ Etat (ANAH) : 35 % part fixe + une part variable (en fonction de la nature des travaux)
- ✓ Département : 20 %
- ✓ Maître d'ouvrage : 30 % environ (15 000€)

3.8 ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Suite au nouvel arrêt de projet prononcé le 28 novembre 2019, les Personnes Publiques Associées ont été sollicitées pour exprimer leur avis sur le projet dans un délai de trois mois. Une fois l'ensemble des avis recueillis, débutera l'enquête publique, d'une durée d'un mois, très probablement sur le mois de mars. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au Président.

Après enquête, le projet de PLUI pourra être modifié pour tenir compte des avis joints à l'enquête publique, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la double condition : que les modifications apportées ne remettent pas en cause l'économie générale du projet et que les modifications procèdent de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique du PLUI, les résultats de l'enquête et le rapport du commissaire devront ensuite faire l'objet d'une présentation lors d'une conférence intercommunale.

L'approbation est faite par délibération de l'EPCI à la majorité des suffrages exprimés (2 à 3 mois après la remise du rapport par le commissaire enquêteur), après prise en compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire. Le PLUI doit être transmis au Préfet avec la délibération d'approbation.

Proposition de crédits 2020 (prévisionnel) :

- ✓ Dépenses
 - Etude (solde) = 39 000 € TTC
 - Frais annexes (enquête publique, publications...) : 9 000 € TTC

3.9 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCOT est en cours d'élaboration sur les communautés de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille. La structure porteuse pour la réalisation du SCOT est le Pays du Perche Sarthois.

✓ Proposition de crédits 2020 :

Participation additionnelle par habitant par année : 2€, soit 31 210 €

Solde de la participation de 2019 = 15 605 €

3.10 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ **Projet d'aménagement et de viabilisation de l'extension de la Zone de Bray à Vibraye (4 ha) :**

Sur 2020 : acquisition du foncier, Maitrise d'œuvre et consultation pour la passation des marchés de travaux

➤ **Ventes de terrains et bâtiments économiques :**

ZA Pressoir Saint Calais :

✓ Vente d'une parcelle (6 854 m²)

✓ Vente de deux parcelles de terrain (4 766m²) et rachat de l'extension au bâtiment d'activités

✓ Projet de rachat d'un bâtiment multi-activités par la société locataire

➤ **Organisation de la semaine de l'industrie**

Organisation pour la seconde fois de la Semaine de l'Industrie qui se déroulera du lundi 30 mars au samedi 4 avril.

Au cours de cette semaine, les commerçants seront à nouveau sollicités pour exposer dans leur vitrine les réalisations des industriels locaux.

En parallèle, il sera également demandé aux industriels d'organiser des portes ouvertes sur différents créneaux horaires afin de partager leurs métiers et leur savoir-faire

✓ Proposition de crédits 2020 (prévisionnel) :

Dépenses = 2 000€ TTC

3.11 BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRES

Maisons de santé

✓ Vibraye : Agrandissement du parking = 23 000 € TTC

Installation de la Fibre Optique (droit d'usage et frais d'accès au réseau) = 17 000 € TTC

✓ Saint Calais : Aménagement plateau Kiné = 15 000 € TTC

Zone du Pressoir

✓ Travaux de voirie (en haut de la zone) = 25 000€ TTC (estimation)

Voirie communautaire

✓ Programme de travaux d'entretien de la voirie (enveloppe prévisionnelle 2020) = 460 000 € TTC

✓ Diagnostic/travaux sur des ouvrages d'art = 28 000€ TTC

✓ Fauchage (en régie communale ou prestation) = 131 000 €

3.12 INFORMATIQUE DES ECOLES

Renouvellement des postes :

- Dépenses d'investissement = 11 500€ TTC (FCTVA à prévoir en recettes d'investissement = 1 880€)

- OU en leasing = 4 300€ TTC/an, soit 12 900€ TTC sur 3 ans

Enveloppe supplémentaire de 15 000€, suite aux demandes des enseignants (vidéoprojecteurs interactif, tablettes tactiles)

3.13 AUTRES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Gens du Voyage

Le conseil communautaire se prononcera sur l'adhésion au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage. La cotisation serait environ à 23 300€.

Petite Enfance - Multi-accueil de Vibraye

- ✓ Création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Accueil de manière libre et sans pré-inscription des petits enfants (moins de 6 ans) accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, éventuellement assistante maternelle...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou des bénévoles garants d'un règlement intérieur et/ ou de règles de vie spécifiques à ce lieu, et dans des locaux existants sous-utilisés

- ✓ Extension d'agrément : accueil de deux enfants supplémentaires sur le créneau de 11h à 15h

Les charges de personnel accueillant et tout ce qui constitue le budget de fonctionnement sont valorisés dans le Contrat Enfance Jeunesse et les prestations de service.

Communication/Promotion de la CCVBA

- ✓ Outils et supports de communication (site internet, publication) = 2 500€
- ✓ Participation, publication lors du Triathlon Saint Calais = 1 000€
- ✓ Accueil des nouveaux élus communautaire = 1 550€